



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Livre

2023

Extract

Open Access

This file is a(n) Extract of:

École et immigration: comment expliquer les inégalités ethnoraciales?

Fouquet-Chauprade, Barbara

This publication URL:

<https://archive-ouverte.unige.ch/unige:166795>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holders for terms of use.

Graphisme : l-artichaut.ch

Collection Carnets des sciences de l'éducation

© Université de Genève, 2023 (1^{re} éd.)

Éditions Interroger l'éducation

Université de Genève, FPSE

Pont-d'Arve 40, CH-1211 Genève 4

unige.ch/fapse/editions

Dépot légal : mars 2023

ISBN 978-2-940655-03-8

INTERROGER L'ÉDUCATION
CARNETS DES SCIENCES
DE L'ÉDUCATION 2023

ÉCOLE ET IMMIGRATION
COMMENT EXPLIQUER
LES INÉGALITÉS
ETHNORACIALES ?

Barbara Fouquet-Chauprade

École et
immigr
ation in
égalité se
thnora
ciales

ÉCOLE ET IMMIGRATION
COMMENT EXPLIQUER
LES INÉGALITÉS
ETHNORACIALES ?

INTRODUCTION	9
QUI SONT LES ÉLÈVES «ISSUS DE L'IMMIGRATION»?	15
Des inégalités scolaires systématiquement en défaveur des élèves issus de l'immigration?	20
DE L'ASSIMILATION À L'INTÉGRATION: L'ÉCOLE	
DE CHICAGO ET SES CRITIQUES	25
L'École de Chicago	27
Les critiques du paradigme classique	41
<i>Comment expliquer la persistance des inégalités?</i>	<i>41</i>
<i>Une autre critique des modèles classiques:</i>	
<i>le travail de John Ogbu</i>	<i>43</i>
L'ASSIMILATION SEGMENTÉE	51
La multidimensionnalité des processus d'intégration	51
<i>Une théorie américaine pour comprendre</i>	
<i>le cas français?</i>	<i>56</i>
<i>Les Tamouls en région parisienne</i>	<i>63</i>
L'IMMIGRATION EN SUISSE	71
Brève histoire de l'immigration en Suisse	71
<i>1948-1962: période de porte ouverte</i>	<i>71</i>
<i>1963-1973: xénophobie et tentatives de plafonnement</i>	<i>73</i>
<i>1974-1984: fin de la première vague d'immigration</i>	<i>75</i>
<i>1985-1992: deuxième vague d'immigration</i>	<i>77</i>
<i>À partir des années 1990: incertitude et conflits:</i>	
<i>reformulation de la question migratoire</i>	<i>79</i>

Comment penser l'intégration en Suisse ?	82
L'assimilation segmentée exportable en Suisse ?	88
LES SECONDOS	95
Première – deuxième générations: quelles spécificités ?	96
Les seconds: les secondes générations en Suisse.	99
L'ETHNICITÉ, LA CITOYENNETÉ	
ET LA CULTURE	107
Qu'est-ce que l'ethnicité ?	108
<i>Entre contrainte et ressource</i>	110
Ethnicité et citoyenneté	113
Et la culture ?	122
PAYS D'ÉMIGRATION, PAYS D'IMMIGRATION	131
Les caractéristiques prémigratoires	131
<i>Le premier âge: une émigration ordonnée</i>	
<i>jusqu'à la Seconde Guerre mondiale</i>	132
<i>Le deuxième âge jusqu'à l'indépendance de l'Algérie</i>	133
<i>Le troisième âge à partir de l'indépendance</i>	
<i>de l'Algérie (article publié en 1977)</i>	134
L'importance des dispositions d'origine	136
<i>Prise en compte du pays d'émigration</i>	139
CONCLUSION	145
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	148

Introduction

INTRODUCTION

« Genève est le canton le plus hétérogène de Suisse ! » : il n'est pas rare d'entendre ces mots de la part des étudiants comme des enseignants. Qu'est-ce que cela signifie ? À quoi faisons-nous référence ?

Avec 39,7% d'élèves de nationalité étrangère dans le système primaire genevois en 2020 (indicateurs du Sred, 2021), Genève se présente comme un canton fortement marqué par la migration. Mais ce chiffre cache une réalité plus complexe qu'il n'y paraît. D'abord, les caractéristiques de la migration à Genève peuvent être qualifiées de singulières : elle est composée à la fois de fonctionnaires internationaux, de personnes nouvellement arrivées de pays en guerre, et compte encore par exemple une migration dite « de travail ». Par ailleurs, ce chiffre ne dit rien de la situation migratoire des personnes ; certaines sont présentes depuis plusieurs générations alors que d'autres viennent juste d'arriver sur le territoire suisse.

Cette variété des situations tient en partie au droit de la nationalité. La politique suisse en la matière relève de ce que l'on appelle le droit du sang. Cela signifie que naissent suisses les enfants dont les parents sont eux-mêmes suisses. Les enfants nés en Suisse de parents étrangers naissent donc étrangers,

ce qui implique que l'on peut rester étranger sur plusieurs générations. À l'inverse, d'autres pays relèvent du droit du sol, cela signifie que les enfants nés sur le territoire naissent de la nationalité du pays (c'est le cas par exemple en France sous certaines conditions).

Ces différences de procédures quant à la naturalisation ont des conséquences importantes : cela rend quasiment impossible de comparer les taux d'élèves étrangers selon les pays. Conséquence plus importante encore : le taux d'élèves étrangers ne dit rien ou pas grand-chose des dimensions migratoires dans le système éducatif. En effet, dire que l'on a X élèves étrangers dans sa classe ne dit rien de la diversité ethnique. Qu'y a-t-il de commun entre un élève allophone nouvellement arrivé, un élève de seconde génération, né en Suisse et ayant toujours été scolarisé dans le canton, ou un élève arrivé durant sa petite enfance ? Pas grand-chose... Ils n'ont en tout cas pas les mêmes connaissances du fonctionnement des institutions suisses et du système scolaire en particulier, ils n'ont pas les mêmes références culturelles, ni les mêmes besoins. Pour autant, ce sont des catégories opérantes dans les systèmes éducatifs, les acteurs scolaires appréhendent le monde à partir de ces catégories, il va donc nous falloir les définir et les analyser pour appréhender leur complexité.

L'objectif de ce Carnet est donc de donner des outils conceptuels et théoriques utiles aux étudiants pour comprendre et analyser les systèmes éducatifs et plus spécifiquement la question migratoire à l'école. Concrètement, nous nous questionnerons sur l'ampleur et la persistance des inégalités liées à l'origine migratoire et ethnoraciale des élèves en tentant d'en comprendre les sources.

Dans ce livre seront exposés et discutés différents concepts et courants théoriques qui nous permettront de lever une partie du voile. Nous essaierons de comprendre si ces inégalités peuvent s'expliquer par des défauts d'intégration, par la culture des élèves et de leurs familles, ou par toute autre de leurs caractéristiques. Sans trop dévoiler dès à présent, l'une de nos conclusions sera de dire que ces dimensions ne sont qu'une des explications des inégalités scolaires liées à la migration. Nous insisterons dans un autre livre sur la construction systémique des inégalités (fonctionnement et organisation de la société et de l'école, politiques éducatives, etc.).

Affirmer que les élèves migrants ou issus de l'immigration ont de moindres performances, des scolarités plus chaotiques, de moins bonnes insertions professionnelles, etc., peut paraître troublant et il nous faut dire dès à présent l'importance de prendre

en compte ces grandes tendances et en même temps ne pas les considérer comme une fatalité. Les éléments théoriques et conceptuels qui sont développés dans ce Carnet visent précisément à ne pas enfermer les élèves issus de l'immigration dans un fatalisme et un déterminisme indépassables ; au contraire, il faut comprendre qu'il s'agit d'un ensemble de mécanismes qui conduisent à cette situation, mais qui sont réversibles.

Quisont
leséLèv
eSkissu
sde/’im
Migrati
on»?

QUI SONT LES ÉLÈVES « ISSUS DE L'IMMIGRATION » ?

Poser cette question revient à catégoriser, or ce processus n'est pas sans effet. Comme le relevaient Desrosières et Thevenot (1988), la catégorisation revient à donner une représentation du monde, une représentation politique et des représentations cognitives. Cela signifie donc que définir des catégories revient à changer la façon dont on se représente le monde. Dire qu'il y a près de 40% d'élèves étrangers dans le système scolaire genevois donne une certaine vision du monde, de sa composition, cela donne une clé de lecture de la réalité sociale. Si on complète en disant que parmi ces élèves un certain nombre sont des migrants alors que d'autres sont des élèves de seconde génération nés sur le territoire suisse, alors cela modifie la première image que nous avons donnée. En d'autres termes, les mots que nous utilisons façonnent le monde tel que nous l'appréhendons. Il faut donc nous mettre d'accord sur les catégories que nous utiliserons et les définitions que nous en donnerons.

Disons en préambule que le processus de catégorisation est intrinsèquement lié à la vie sociale, qu'il est utile car il permet aux individus de se repérer

dans le monde social qui les entoure ; le processus de catégorisation sociale ne pose donc pas de problème en tant que tel. En revanche, les erreurs de catégorisation (considérer par exemple que les élèves étrangers constituent une catégorie homogène) ainsi que les hiérarchies qui peuvent en découler (qui mènent à la discrimination voire au racisme) sont à la source de confusions, d'inégalités de traitement, etc.

Un élève **immigré** est né étranger à l'étranger et réside en Suisse. Notons que cette définition est celle donnée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle est assez spécifique à la Suisse puisqu'en général on retient qu'une personne est immigrée quand elle est née à l'étranger et réside dans un autre pays sans considération de nationalité. Dans le cas suisse, il y a donc une prise en compte de la nationalité.

Une personne est considérée comme **migrante** quand elle migre, elle cesse de l'être dès lors qu'elle est immigrée donc installée dans un pays qui n'est pas son pays de naissance.

Les **requérants d'asile** (ou demandeurs d'asile) sont des migrants qui arrivent sur le territoire du fait de la situation politique dans leur pays et qui demandent l'asile. S'ils sont **déboutés** de leur demande et qu'ils restent sur le territoire, ils sont

considérés comme étant en **situation illégale** ; on parle aussi de **personnes sans papiers**. À l'inverse, si leur démarche aboutit, ils sont alors **réfugiés**.

On considère en général des élèves arrivés de l'étranger sur le territoire depuis moins de 5 ans sont des **élèves nouvellement arrivés**. On les appelle aussi les **élèves primo-arrivants** ou **primo-migrants**. Ces élèves peuvent être **allophones** (ils ne parlent pas la langue de scolarisation), on parle aussi d'**élèves non francophones**. Notons qu'une partie des élèves nouvellement arrivés sur le territoire suisse parlent la langue de scolarisation, or il existe souvent chez les acteurs scolaires une confusion entre ces deux termes : on note ainsi une tendance à ignorer le fait que des élèves sont nouvellement arrivés quand ils parlent la langue de scolarisation (par exemple un élève arrivant tout juste de France à Genève ne sera pas considéré comme nouvellement arrivé). Enfin, certains de ces élèves arrivent seuls sur le territoire sans famille ou parents, il s'agit de **mineurs isolés**.

La catégorisation qui désigne les élèves comme **descendants d'immigrés** qualifie en général des élèves nés sur le territoire suisse de parents immigrés. On peut en outre qualifier la génération, on parle par exemple de **seconde génération** (ou **secondos**), voire de **troisième génération** pour

qualifier la temporalité de la migration. Dans la littérature américaine on trouve encore une autre nomenclature : génération 1.0 (arrivé à l'âge adulte), 1.5 (arrivé durant l'enfance), 2.0 (né sur le territoire de parents arrivés à l'âge adulte) ou 2.5 (né sur le territoire de parents arrivés durant leur enfance).

Nous avons évoqué ci-dessus la question de la **nationalité**. Selon la loi sur la nationalité de chacun des pays, et selon que celle-ci relève du **droit du sang** ou du **droit du sol**, les personnes sont maintenues dans leur statut **d'étrangers**, parfois sur plusieurs générations. Mais ce n'est pas le cas de tous les pays. Les **procédures de naturalisation** (acquisition de la nationalité du pays dans lequel on vit) sont soumises à des critères très variables en fonction des pays. De même, l'obtention d'une **double nationalité** (par exemple maintien de la nationalité de naissance et acquisition d'une nouvelle nationalité) dépend des pays et n'est pas autorisée partout. Ces variabilités rendent quasiment caduque la comparaison de la proportion d'une population étrangère d'un pays à l'autre ou d'un système éducatif à l'autre. À l'inverse, la comparaison de la proportion d'élèves à partir de leur lieu de naissance (dans le pays ou à l'étranger) est une façon de pouvoir appréhender la diversité dans les systèmes éducatifs (qui doit être complétée

par d'autres indicateurs comme la date de la migration, la langue parlée, etc.).

En général, on parle d'élèves **natifs** pour les élèves n'ayant aucune **ascendance étrangère** (le père et/ou la mère, voire les grands-parents), la littérature mobilise également la catégorie d'élèves **autochtones**. À l'inverse, un élève **allochtone** est un élève qui compte au moins une ascendance étrangère.

Finissons par le terme le plus usuel : celui d'élèves **issus de l'immigration**. La définition de cette catégorie est très variable d'un auteur à l'autre. Elle peut concerner les élèves immigrés, les descendants d'immigrés, voire les élèves de seconde génération. Par la suite, lorsque vous rencontrerez ce terme dans le Carnet, retenez que nous l'utiliserons pour désigner tout élève ayant une ascendance étrangère sans qualifier la temporalité ou les conditions de la migration ni même la nationalité. Il est donc utilisé comme un terme générique.

DES INÉGALITÉS SCOLAIRES SYSTÉMATIQUEMENT EN DÉFAVEUR DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION ?

Les taux d'élèves issus de l'immigration sont très variables d'un pays à l'autre. Cela dépend des traditions migratoires, des conditions politiques, mais aussi d'événements climatiques ou géopolitiques comme les conflits. La recherche Pisa¹ menée par l'OCDE montre par exemple que le pourcentage d'élèves issus de l'immigration âgés de 15 ans varie de 25 % en Suisse ou au Canada, à 20 % pour les États-Unis, 12 % pour la France, 5 % au Portugal ou encore 2,5 % en Finlande. Les recherches montrent qu'il n'existe pas de lien systématique entre le niveau moyen de compétence dans un système éducatif et la proportion d'élèves issus de l'immigration dans ce pays. On ne peut donc que très imparfaitement expliquer les performances moyennes d'un pays à partir du taux d'élèves issus de l'immigration qu'il scolarise.

1 Pisa est une enquête menée tous les quatre ans dans les pays de l'OCDE et dans des pays partenaires. Elle est représentative des élèves de 15 ans et s'intéresse aux performances moyennes des élèves dans différentes disciplines (langue de scolarisation, disciplines scientifiques). Voir Felouzis et Charmillot (2012).

En revanche, les politiques migratoires qui favorisent le choix de certains profils migratoires, en particulier l'accueil privilégié de familles hautement diplômées, sont explicatives de meilleurs résultats scolaires, nous reviendrons sur ce point et sur l'effet de l'origine sociale dans le chapitre « Pays d'émigration, pays d'immigration ». Cependant, notons dès à présent, que le milieu socio-économique n'est pas suffisant pour expliquer les écarts de performances entre les élèves natifs et ceux issus de l'immigration, même si c'est un facteur à prendre en compte, ce n'est qu'un début d'explication.

L'enquête Pisa montre que parmi l'ensemble des pays de l'OCDE, il n'y a que très peu de pays dans lesquels les performances moyennes en compréhension de l'écrit des élèves allochtones sont égales ou supérieures à celles des élèves autochtones. Dans la plupart des pays, ce sont les élèves autochtones qui ont systématiquement de meilleures performances. Et même quand on considère les élèves à origine sociale comparable, ceux qui ont une ascendance étrangère ont toujours un niveau moyen de performance inférieur aux autres élèves. Encore une fois, le fait que les élèves issus de l'immigration soient plus souvent issus des milieux populaires ne suffit pas à expliquer leurs

moindres performances. Pour le dire autrement, le simple fait d'être issus de l'immigration pénalise les élèves quelle que soit leur origine sociale. Il reste à comprendre pourquoi. La suite de ce Carnet donnera quelques éléments d'explication à travers trois pistes interprétatives et raisonnements principaux :

- Il n'est pas rare que les difficultés scolaires des élèves issus de l'immigration soient attribuées à un défaut d'intégration d'eux-mêmes ou de leurs familles. Nous verrons dans les parties suivantes que cette explication est fautive. Le concept d'intégration ne doit pas être compris comme un mécanisme binaire (être ou ne pas être intégré) mais comme un processus multidimensionnel qui rend ce raisonnement invalide.
- Une autre explication usuelle des inégalités scolaires en lien avec l'origine ethnoraciale des élèves est celle de la culture. Dans ce type d'explication, on attribue les moindres réussites scolaires de ces élèves par l'éloignement de la culture de leurs familles à celle de l'école. Ce type de paradigme peut en partie expliquer des incompréhensions mutuelles et *in fine* produire des inégalités, mais elle n'est pas suffisante à rendre compte de l'ampleur et de la stabilité des inégalités de performance systématiquement en défaveur des élèves issus de l'immigration.

- Dans ce cas, pouvons-nous alors attribuer ces inégalités à l'origine sociale de ces élèves, plus souvent issus des milieux populaires ? Ou tout au moins aux conditions d'arrivée de la famille et aux conditions d'existence ? Là encore, en partie et en partie seulement.

Mais alors, ce Carnet permettra-t-il de résoudre notre énigme ? Non, ou pas complètement, soyons honnête, l'énigme restera en partie, mais nous aurons déjà avancé dans l'explication de la persistance des inégalités. Répondre à la question de la source des inégalités scolaires entre élèves natifs et issus de l'immigration nécessite de mobiliser tout un ensemble de facteurs, dont ceux que nous venons d'évoquer. Mais il en manque encore un, et il est central : celui du fonctionnement du système éducatif lui-même, des politiques d'accueil, de prise en charge de ces élèves, des questions de racisme et de discrimination, etc. Ce sera l'objet d'un autre livre.

Concisa sion

CONCLUSION

Nous l'avons dit à plusieurs reprises mais il n'est pas inutile de le rappeler à l'issue de ce Carnet : il existe dans la quasi-totalité des pays des inégalités scolaires qui se jouent en défaveur quasi systématiquement des élèves migrants ou issus de l'immigration comparativement aux élèves natifs. Le fil rouge de ce Carnet était de tenter de répondre à la question de savoir comment on pouvait expliquer ces inégalités ethnoraciales ?

Nous avons vu l'importance de définir correctement les populations d'élèves sur lesquels nous raisonnions. C'est une condition préalable essentielle et préliminaire à tout raisonnement. D'abord parce que d'un point de vue comparatif il est important de connaître les populations sur lesquelles nous portons notre regard, mais surtout parce qu'il y a souvent peu de choses en commun entre un élève arrivé tout récemment d'un pays et un autre originaire du même pays mais né en Suisse de parents ayant migrés dans leur jeunesse.

Nous avons ensuite cherché à comprendre ce qu'était l'intégration. De façon générale, les théories classiques ont été fortement critiquées, même si certains aspects ont été repris dans les théories les plus

contemporaines comme celles de l'assimilation segmentée. Nous avons vu que, moyennant des ajustements contextuels, cette théorie était fort utile pour comprendre la situation française ou la situation suisse. On peut donc retenir que les théories classiques ont été très utiles et fécondes à l'époque où elles ont été forgées. Les théories contemporaines continuent de les mobiliser soit pour s'y opposer soit pour les compléter.

Globalement, on est passé d'une conception où la responsabilité individuelle était centrale à une compréhension plus systémique en lien avec la structuration du marché de l'emploi, du fonctionnement des systèmes éducatifs, etc. La persistance des inégalités que nous avons décrites s'expliquent donc tout autant par des comportements individuels et groupaux que par le fonctionnement même de la société en général et de l'école en particulier.

Les concepts d'ethnicité, de citoyenneté et de culture nous ont également été utiles pour répondre à notre question de la persistance des inégalités ethnoraciales puisqu'ils permettent d'expliquer en partie les comportements, façons de faire et de voir différenciées en fonction de l'histoire migratoire d'une personne. Toutefois, nous avons mis en avant le fait que ces explications culturalistes comportaient de

forts risques d'attribuer injustement la responsabilité de la persistance des inégalités aux individus et de les enfermer dans des identités qui sont pourtant par définition extrêmement mouvantes.

Enfin, nous avons insisté sur l'importance de prendre en compte les caractéristiques prémigratoires qui permettent elles aussi d'expliquer pour partie pourquoi il existe des inégalités scolaires liées à l'origine migratoire. Cela permet de replacer les individus dans des trajectoires et contribue à déconstruire une image souvent figée des élèves migrants ou issus de l'immigration et de leurs familles.

Finalement l'ensemble des théories et concepts que nous avons vus sont des outils pour comprendre le monde qui nous entoure et plus spécifiquement le fonctionnement du système éducatif. Ils permettent de comprendre que ces inégalités sont le résultat à la fois de mécanismes sociétaux, institutionnels, groupaux et individuels.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bader, D., & Fibbi, R. (2012). *Les enfants de migrants : un véritable potentiel*. CDIP. Repéré à https://edudoc.ch/record/110244/files/convegno2012_bericht_f.pdf

Bolzman, C., Fibbi, R., & Garcia, C. (1987). La deuxième génération d'immigrés en Suisse : catégorie ou acteur social ? *Revue européenne des migrations internationales*, 3 (1-2), 55-71

Bolzman, C., Fibbi, R., & Vial, M. (2003). Que sont-ils devenus ? Le processus d'insertion des adultes issus de la migration. In H.R. Wicker et al., *Les migrations et la Suisse* (pp. 434-459). Seismo.

Bolzman, C., & Santelli, E. (2007). Une comparaison franco-suisse à propos des jeunes issus de l'immigration. Quelles spécificités des modes d'entrée dans la vie adulte ? *Migration Société*, 113, 111-125.

De Rudder, V. (2002). De l'urbain au social : le « cycle des relations raciales ». *Revue européenne des migrations internationales*, 3 (18), 41-54.

Desrosières, A., & Thevenot, L. (1988). *Les catégories socio-professionnelles*. La Découverte.

DIP (Département de l'instruction publique) (2015). Loi sur l'Instruction publique (LIP) – C1 10. <https://www.ge.ch/document/loi-instruction-publique-lip-c-1-10-0>

Durkheim, E. (1895). Les règles de la méthode sociologique. http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/regles_methode/regles_methode.html

Felouzis, G., & Charmillot, S. (2012). *Les enquêtes Pisa*. Presses universitaires de France.

Felouzis, G., Charmillot, S., & Fouquet-Chauprade, B. (2016). Les élèves de deuxième génération en Suisse : modes d'intégration scolaire et compétences acquises dans 13 systèmes éducatifs cantonaux. *Revue suisse de sociologie*, 42 (2), 219-244.

Felouzis, G., & Fouquet-Chauprade, B. (2013). Le « savant » et l'ethnicité : essai de construction d'un objet sociologique. *International Journal of Violence and Schools*, 19, 8-26.
http://www.ijvs.org/files/PDF/2_Felouzis_Fouquet-Chauprade-Le-savant-et-lethnicite-essai-de-construction-dun-objet-sociologique.pdf

Felouzis, G., Perroton, F., & Liot, F. (2005). *L'Apartheid scolaire : enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*. Seuil.

Fouquet-Chauprade, B. (2014). Bien-être et ressenti des discriminations à l'école : une étude empirique en contexte ségrégué. *L'année sociologique*, 64 (2), 421-444.

Fouquet-Chauprade, B. (2019). Échec scolaire et immigration. *La vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/Echec-scolaire-et-immigration.html>

Fibbi, R. (1989). La recherche sur les migrations en Suisse. *Revue européenne des migrations internationales*, 5 (3), 148-156.

Fibbi, R. (2006). Discrimination dans l'accès à l'emploi des jeunes d'origine immigrée en Suisse. *Formation Emploi*, 2, 94.

Fibbi, R. (2015). Teachers of immigrant origin in Switzerland : a literature review. Swiss Forum for Migration and Population Studies. http://www.unine.ch/files/live/sites/sfm/files/nouvelles%20publications/DP_30_2015_RFI_Teachers%20of%20immigrant%20origin.pdf

Gordon, M. (1964). *Assimilation in American Life : The Role of Race, Religion, and National Origins*. Oxford University Press.

Grignon, C., & Passeron, J.-C. (1989). *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et littérature*. Seuil.

Halbwachs, M. (1932). Chicago, expérience ethnique. *Annales d'histoire économique et sociale*, IV, 284-285.

Hoffmann-Nowotny, H.J. (1992). Chancen und Risiken multikultureller einwanderungsgesellschaften [FER-Bericht n° 119]. Conseil suisse de la science.

Ichou, M. (2018). *Les enfants d'immigrés à l'école. Inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur*. Presses universitaires de France.

Laacher, S. (Éd.) (2012). *Dictionnaire de l'immigration*. Larousse.

Luciak, M. (2004). Minority status and schooling – John U. Ogbu's theory and the schooling of ethnic minorities in Europe. *Intercultural Education*, 4, 15. http://users.clas.ufl.edu/marilynm/Theorizing_Black_America_Syllabus_files/Minority%20status_John%20Ogbu%27s%20theory.pdf

Mahnig, H. (1999). La question de « l'intégration » ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse. *Sociétés contemporaines*, 1-2, 33-34.

Martiniello, M. (2013). *Penser l'ethnicité. Identité, culture et relations sociales*. Presses universitaires de Liège.

Meyer, T. (2015). Inégalités dans le(s) système(s) d'éducation suisse(s): facteurs systémiques et devenir individuel In G. Felouzis & G. Goastellec (Éds.), *Les inégalités scolaires en Suisse* (pp. 161-177). Peter Lang.

Multiculturalism Policies in Contemporary Democracies (2020). Repéré à <https://www.queensu.ca/mcp/immigrant-minorities>

OCDE (2015). *L'excellence et l'équité dans l'éducation. Résultats du Pisa 2015* (vol. 1). <https://www.oecd.org/fr/publications/resultats-du-pisa-2015-volume-i-9789264267534-fr.htm>

Ogbu, J. (1992). Les Frontières culturelles et les enfants de minorités. *Revue française de pédagogie*, 101, 9-26.

Piguet, E. (2017). *L'immigration en Suisse. Cinquante ans d'entre-ouverture*. Presses polytechniques et universitaires romandes.

Portes, A., & Zhou, M. (1993). The New Second Generation : Segmented Assimilation and its Variants. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 530. https://www.jstor.org/stable/1047678?seq=1#metadata_info_tab_contents

Rea, A., & Tripier, M. (2003). *Sociologie de l'immigration*. La Découverte.

Safi, M. (2006). Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation. *Revue française de sociologie*, 47, 3-48.

Safi, M. (2011). Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine. *Sociologie*, 2, 2.

Safi, M. (2013). *Les inégalités ethno-raciales*. Repère.

Sayad, A. (1999). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Seuil.

Schiff, C. (2000). Nouvelles jeunesses immigrées en France et aux États-Unis. *Agora débats/jeunesses*, 22, 77-87. https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2000_num_22_1_1802

Schiff, C. (2015). *Beurs & Blédards. Les nouveaux arrivants face aux Français issus de l'immigration*. Bord de l'eau.

Silberman, R., & Fournier, I. (2006). Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps. Contribution à la théorie de l'assimilation segmentée. *Revue française de sociologie*, 47, 243-292.

Sred (Service de la recherche en éducation) (2021). *L'enseignement à Genève. Repères et indicateurs statistiques*. <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/produire-donnees-chiffrees-piloter-prevoir/reperes-indicateurs-statistiques>

Thomas, W.I., & Znaniecki, F. (1918-1920/1998). *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant (Chicago 1919)* (trad. par Y. Gaudillat). Nathan.

Tucci, I. (2010). Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale ? *Revue française de sociologie*, 51, 3-38.

Tucci, I. (2015). Analyse comparée des parcours scolaires de descendants d'immigrés en France et en Allemagne. *Revue française de pédagogie*, 191, 47-60.

Wanner, P., Neubauer, A., & Moret, J. (2002). *Caractéristiques de vie et d'intégration des populations issues de l'immigration. Une analyse des données du Panel suisse des ménages 1999-2000*. Forum for Migration and Population Studies.

Imprimé en janvier 2023 par le
Centre d'Impression de l'Université de Genève